

LAGARDE-PAREOL

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



RISQUES MAJEURS

Apprenons les bons réflexes !

Date d'établissement du document :

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document a été élaboré pour vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.

Le Maire.

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :
« *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile.* »

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

- **Les risques naturels**
(Inondation, mouvement de terrain,)
- **Les risques technologiques**
(Industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie,)

Un **risque** est dit « **majeur** » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Lagarde Paré ol peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

Le territoire communal a été divisé en 2 secteurs : Voir plan ci-après

Secteur 1 : la plaine

Secteur 2 : le ravin des volonges et ravin des cros

En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?

1) – **Cloche de l'église** (différente de celle des cérémonies religieuses)

2) – **Mégaphone**

3) – **Par le réseau téléphonique fixe ou GSM**

(Si vous avez communiqué à la mairie votre numéro de téléphone fixe et/ou GSM vous recevrez un message audio et/ou un SMS)

Savoir reconnaître une alerte :

En fonction des événements, elle peut être donnée par :

- ▶ La cloche de l'église
- ▶ Le mégaphone
- ▶ Système d'alerte par SMS
- ▶ la sirène des véhicules des sapeurs-pompiers
- ▶ la radio et/ou la télévision

La cloche est testée chaque premier mercredi du mois à midi.

Le début de l'alerte

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri :

La cloche spécifique pour les alertes est différente de celle des cérémonies.

L'alerte est donnée à coups pressés et répétés jusqu'à 120 coups par minutes environ, la cloche sonnera à trois reprises 1min 40 secondes avec un espacement de 5 secondes entre chaque reprise.

Cette cloche est essayée tous les premiers mercredi du mois.

A l'écoute du signal **national d'alerte** dans les communes soumises au **risque nucléaire** (c'est le cas de Lagarde-Paréol) il convient de rester à l'abri dans un local fermé, et de se mettre à l'écoute de la radio locale.

Fin de l'alerte

Une fois le danger écarté : la cloche sonne 1 min 40 une seule fois au même rythme.

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

Radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



POINTS DE RASSEMBLEMENT ET DE DISTRIBUTION :

Centre socioculturel

RISQUES RETENUS SUR LA COMMUNE

	PAGES
Inondations de la plaine	9
Crue de torrent	9
Séisme	10
Feu de forêts	11
Transport des matières dangereuses	12
Nucléaire	13
Phénomènes météorologiques	14
Sanitaire	15

Ce que vous devez faire en cas de : Inondations de la plaine Volonges et Cros Cruée de torrent

**Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied
ou en voiture dans une zone inondée ou dangereuse
N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.**

DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous auprès de la mairie de la situation de votre habitation au regard des risques concernés. Voir Plan page 4.
- Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LES PHENOMENES :

A l'annonce de l'arrivée de l'eau :

- Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations, qui pourraient être atteints par l'eau.
- Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.
- Si on vous demande d'évacuer quitter votre logement en suivant les instructions »

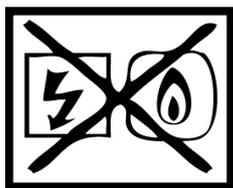
Lorsque l'eau est arrivée :

- Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de rechange, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.
- Ecoutez les instructions des pouvoirs publics en écoutant la radio

APRES LES PHENOMENES :

- Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.
- Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

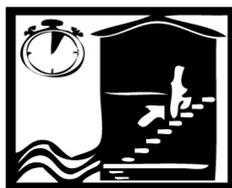
Rappel des bons réflexes : Inondations – Glissement – Chute de pierres – Rupture de barrage



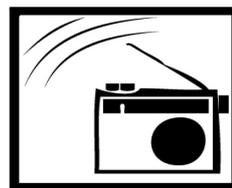
Coupez
électricité et gaz



Fermez la porte et
les aérations



Montez dans les
étages



Ecoutez la radio



Ne prenez pas votre
véhicule



Ce que vous devez faire en cas de Séisme

DES AUJOUR'HUI

- La commune de Lagarde-Paréol est classée en zone de sismicité modérée (niveau 3/5). Pour plus d'information consulter le site www.planseisme.fr

PENDANT UN SEISME OU SES REPLIQUES

- Mettez-vous loin de tout bâtiment,
- Ne nous approchez pas de lignes électriques, poteaux etc.
- Si vous n'avez pas le temps de sortir d'un bâtiment mettez-vous près d'un mur porteur ou sous une table.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école

APRES UN SEISME – ATTENTION AUX REPLIQUES

- Faites couper les branches et arbres qui menacent de tomber
- Couper l'électricité et le gaz et faites vérifier l'installation avant remise en service
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol
- Faites l'inventaires de vos dommages (avec photos) et contacter votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre

Rappel des bons réflexes : SEISME



Ecouter la radio



Eloignez vous des bâtiments, pylones....



Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres



Coupez l'électricité et gaz



Ce que vous devez faire en cas de Feu de forêts

REMARQUES GENERALES

- Un départ de feu nécessite plusieurs facteurs :
- Un combustible (végétal ou structure porteuse en bois)
- Un comburant (l'oxygène de l'air)
- Une source d'énergie extérieure (flamme, étincelle, mégot ...)

AVANT LE DEPART DE FEU

Dans un bâtiment :

Repérez les cheminements d'évacuation

Prévoyez les moyens d'autoprotection (point d'eau-matériel d'arrosage-extincteur)

A L'extérieur : Assurez le débroussaillage réglementaire

EN CAS DE DEPART DE FEU

- Informez les pompiers (18 ou 112)
- Arrosez les bâtiments avant l'arrivée du feu
- Fermez les bouteilles de gaz
- Evacuez les animaux
- Dans tous les cas suivez les instructions des pompiers
- Ouvrir les portails des propriétés pour permettre aux camions des pompiers d'accéder aux bâtiments
- Si votre habitation est encerclée par le feu restez à l'intérieur ne sortez pas, fermez portes et volets, mettez un linge mouillé sous les portes si possibles avertissez les secours par téléphone.

APRES LE FEU

- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.
- Continuer à mouiller le sol pour inonder les terres et éviter les reprises de feu surveiller la zone pendant plusieurs heures

Rappel des bons réflexes :



Ce que vous devez faire en cas D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

PENDANT L'ACCIDENT :

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18, police/gendarmerie : 17 ; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Rappel des bons réflexes : Transport de matières dangereuses Risques Technologiques Chute d'Aéronef



Enfermez
vous dans
le bâtiment



Bouchez
toutes les
entrées d'air



Ecoutez la
radio



Ne
téléphonez
pas



Ni flammes
ni cigarettes



N'allez pas
chercher vos
enfants à
l'école



Ce que vous devez faire en cas D'ACCIDENT NUCLEAIRE

DES AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri.
- Assurez-vous de disposer de comprimés d'iode ou contactez la mairie. Un bon vous a été distribué qui permet de récupérer les pastilles à la pharmacie.
- Consultez le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production le plus proche disponible en Mairie.

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous êtes alertés :

- Mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- **Ecoutez les consignes de sécurité diffusées par les pouvoirs publics via la radio.**
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRES L'ACCIDENT

- Respectez les consignes données par les autorités via les médias :

Rappel des bons réflexes : Accident nucléaire – Pollution de l'Air



Enfermez-vous
dans un
bâtiment



Bouchez toutes
les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez
pas



Ni flammes ni
cigarettes



N'allez pas
chercher vos
enfants à l'école



Ce que vous devez faire en cas de phénomènes météorologiques. (Tempête-Orage-Grand froid-Neige)

DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents – Orage - Neige - Froid



Enfermez-vous
dans un
bâtiment



Fermez portes
et volets



Ne montez pas sur
un toit



Ne prenez pas
votre véhicule



Ne restez pas sous
les lignes
électriques



Risque sanitaire : La pandémie grippale – La Covid 19 – La méningite – La légionellose

LE RISQUE :

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

LES MESURES DE PREVENTION :

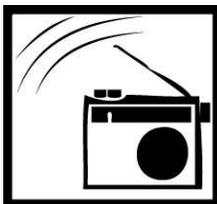
La transmission des virus ou bactéries se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Portez un masque à l'intérieur de locaux voir à l'extérieur
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Evitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).

RESPECTER LES OCNSIGNES DES AUTORITES DE SANTE



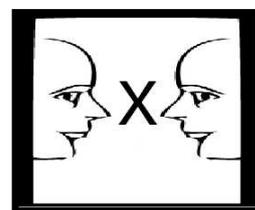
Rappel des bons réflexes en cas de pandémie



Restez à
l'écoute des
infos radio et
TV



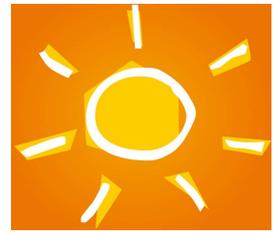
Lavez-vous
régulièrement les
mains au savon
et/ou avec une
solution hydro
alcoolique



Evitez tout contact avec
une personne malade



Risque sanitaire : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

LES DANGERS :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc....) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc....).



LES MESURES DE PREVENTION :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés. La carte de vigilance de Météo-France intègre risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

• COMPRENDRE

CANICULE

Ma santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies :

- Il fait très chaud.
- Cela dure depuis plusieurs jours.
- La nuit, la température ne descend pas, ou très peu.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Personne âgée

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°C.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Enfant et adulte

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.

• AGIR

En période de fortes chaleurs ou de canicule

Personne âgée

Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

- Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.
- Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.
- Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.
- Je ne reste pas en plein soleil.
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Enfant et adulte

Je bois beaucoup d'eau et ...

- Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.
- Je donne de mes nouvelles à mon entourage.
- Je ne consomme pas d'alcool.
- Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.
- Je prends des nouvelles de mon entourage.

Info Canicule

La mairie a réactivé sa cellule " canicule " destinée à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule. Pour plus d'informations et en cas d'urgence, voici l'ensemble des numéros utiles indispensables :

04 50 20 47 40 : Martine Baillet
ou Marie-Fée Champagne au CCAS
0 800 06 44 64 : Canicule info (appel gratuit)
15 SAMU
18 Pompiers
32 50 (0,34 €/minute) : prévisions météo et carte de vigilance de Météo France

Quelques Informations Utiles

Où trouver le DICRIM :

- A la Mairie ou sur son site
- <https://www.lagardepareol.fr>
-

Fréquences des radios locales :

- France Info Avignon – 105,2 FM
- France Bleu Vaucluse – 100,4 FM

Kit d'Urgence (à prévoir au domicile)

- Lampe de poche avec pile
- Radio portable avec pile
- Eau potable
- Conserves
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couverture de survie
- Matériel de colmatage (adhésif ...)
- Vêtements de rechange

Quelques Numéros utiles :

- Urgences : 112
- Centre antipoison : 0491752525
- Hôpital ORANGE : 0490112222
- Accueil sans abri : 115

MAIRIE : 04 90 30 81 91

LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN
Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15
SAMU
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT
Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
POLICE SECOURS
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-POMPIERS
Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES
Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

Notes personnelles :